



## UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

CONGRES ANNUEL de L'USP  
27, 28 et 29 mars 2015 à Marseille

### Motion

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 27, 28 et 29 mars 2015, déplore l'augmentation constante de la place des complémentaires-santé dans la prise en charge des soins courants. Leur caractère obligatoire pour les salariés prépare et accompagne le désengagement progressif de l'Assurance maladie solidaire. On assiste à un dévoiement de l'esprit de la Mutualité, au profit du développement de grands groupes à fonctionnement assurantiel et à finalité lucrative.

Le tiers payant, tel qu'annoncé bruyamment par le projet de loi Touraine semble rejeté par une partie importante des médecins d'exercice privé. Or, dans ce projet de loi, le « tiers payant généralisé » est propulsé au rang d'effet d'annonce, et ne règle pas réellement les questions du paiement à l'acte, avec une nomenclature et des tarifs figés, qui dévalorise les actes cliniques et laisse se développer des techniques et des thérapeutiques non prises en charge par l'Assurance maladie (soins dentaires par exemple), ni la nécessaire revalorisation de la médecine généraliste dans une perspective de permanence des soins pour les usagers.

Il apparaît ainsi comme l'entérinement des restructurations comptables de la santé actuelles, avec un pouvoir accru et discrétionnaire dévolu toujours plus aux Agences Régionales de Santé et à leurs superpréfets de la santé et du médico-social, dépossédant professionnels de santé et usagers par une bureaucratie ubuesque. Ce projet de loi est dans la continuité de la loi HPST qui vise à substituer au public du public-privé dans une perspective marchande, avec à l'horizon le conventionnement des médecins d'exercice privés par les assureurs privés, type AXA, sur le modèle de ce qui existe aux Etats-Unis.

Le tiers payant en médecine de ville aurait pu être une belle idée, si elle avait été élaborée avec les professionnels de santé et leurs représentants, avec les usagers et une Sécurité sociale fondée sur les cotisations. Pour la population comme pour tous les professionnels de santé, revitaliser la Sécurité sociale en la libérant dans ses moyens humains et financiers des transferts de charge imposés par l'Etat, en la réorganisant de façon démocratique avec l'élection de ses représentants, est une nécessité urgente. Alors un tiers payant avec un guichet unique géré par la Sécurité sociale devient possible ; cela est un des outils pour lutter contre les inégalités actuellement croissantes, sociales et géographiques, dans l'accès aux soins. Nous réaffirmons ainsi que nous voulons une protection sociale, ouverte à toute la population, basée sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » et une évolution vers la suppression de tous les « restes à charge » (franchises, forfait journalier, etc.).

Nous prôtons donc une vraie réforme de la santé, élaborée avec les usagers et les professionnels, qui s'appuie sur l'Assurance maladie solidaire, position que nous partageons avec le « socle commun » de l'association unitaire « Notre santé en danger », dont nous soutenons l'appel à participer à son AG du 25 avril 2015.